

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

RETRAITÉ

<p>Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés. <u>TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ</u></p>	<p>Cadre réservé à l'administration</p>
<p>Passeport original (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie).</p>	
<p>En cas de première demande : Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance, si besoin traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français</p>	
<p>Si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation établie (documents correspondant à la situation au moment de la demande).</p>	
<p>Un justificatif de domicile datant de moins de six mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location ou quittance de loyer (à l'exception de celle fournie par un particulier) ; ou taxe d'habitation ; - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; - en cas d'hébergement par un particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une attestation d'hébergement datée et signée. ▪ photocopie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant ; ▪ facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) de l'hébergeant 	
<p>2 photographies d'identité récentes, identiques et non coupées, non scannées, et conformes au minimum à la norme ISO/ IEC 19794 – 5 : 2005</p>	
<p>Certificat médical à remettre au moment de la délivrance du titre de séjour.</p>	
<p>Une enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse</p>	
<p>Formulaire de demande de titre de séjour complété et signé</p>	
<p>Justificatif de la résidence habituelle hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ quittance de loyer, quittance d'électricité ou de gaz, ... ; ▪ et certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence habituelle. 	
<p>Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)</p>	
<p>En cas de renouvellement : carte de séjour « retraité » ou « conjoint de retraité » arrivant à expiration</p>	
<p><u>Retraité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justificatif de la résidence régulière en France sous couvert d'un des titres de séjour suivants : <ul style="list-style-type: none"> - toutes nationalités : carte de résident de 3, 5 ou 10 ans ; - ressortissants algériens : uniquement certificat de résidence de 10 ans. ▪ Justificatif de la perception d'une pension contributive de vieillesse (en droit propre ou en reversion) : dernier avis de paiement émanant de la caisse de retraite (sont exclues les retraites complémentaires type ARRCO). 	
<p><u>Conjoint de retraité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justificatif du statut de « retraité » du conjoint : copie de la carte de séjour « retraité » ou du certificat de résidence « retraité » du conjoint. ▪ Justificatif de la résidence régulière en France avec son conjoint : copie de l'ancien titre de séjour, quelle qu'en soit sa durée de validité ▪ En cas de renouvellement, extrait d'acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande. 	
<p>En cas de renouvellement, attestation sur l'honneur selon laquelle chacun des séjours effectués en France, sous le couvert du titre de séjour «retraité» ou «conjoint de retraité», n'a pas excédé une année.</p>	

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° AGDREF :

dossier complet

dossier incomplet → au besoin, date du courrier de demande de pièces complémentaires :